

## GT Emissions

### Mécanisme de responsabilisation climat

### Proposition de validation des chiffres 2015

05/12/2017

Le 20/10/2017, la CNC a mandaté le GT Emissions CCPIE afin qu'il établisse pour chaque région l'écart à la trajectoire des secteurs 1.A.4.a (secteur des bâtiments tertiaires) et 1.A.4.b (secteur des bâtiments résidentiels) de l'année 2015 sous les conditions prévues par la loi.

Après vérification des données de l'inventaire soumis en avril 2017 et validé durant la review européenne en juin 2017, le GT Emission valide les données d'émissions, leur correction par les degrés jours et le calcul des écarts aux trajectoires conformément à la loi, reprises dans le tableau ci-dessous. Conformément au mandat reçu par le GT Emissions, ces résultats sont validés sans préjuger de l'application de la loi.

Les montants financiers sont estimés selon le prix moyen du quota observé en 2015, calculé par l'administrateur du registre. Ce calcul financier est fourni pour information dans la mesure où sa validation ne relève pas des compétences du GT émission.

Données Inventaire avril 2017	Emissions 2015 (t CO2-eq.)			
	Belgique	VG	RW	RBC
émissions secteur résidentiel	16 230 844	9 854 577	5 037 210	1 339 057
émissions secteur résidentiel corrigé DJ	17 118 933	10 393 781	5 312 827	1 412 325
émissions secteur tertiaire	5 768 777	3 486 710	1 538 881	743 186
émissions secteur tertiaire corrigé DJ	6 084 422	3 677 490	1 623 083	783 850
émissions secteur bâtiment (inventaire avril 2017)	21 999 622	13 341 287	6 576 092	2 082 243
émissions secteur bâtiment corr DJ (inventaire avril 2017)	23 203 355	14 071 271	6 935 910	2 196 175
Trajectoires de la loi		14 206 000	7 119 000	2 325 000
Degrés jours de l'année 2015	1690			
Prix moyen du quota d'émission en 2015 (Euro/t)	€ 7.64			
Ecart aux trajectoires de la loi (t CO2-eq)		-134 729	-183 090	-128 825
Montant que le fédéral doit verser aux régions		€ -1 029 332.64	€ -1 398 811.03	€ -984 224.77
Part fédérale des recettes de la mise aux enchères	€ 13 901 644.11			
Solde fédéral	€ 10 489 275.67			

**Décision** : La CNC ne valide ni la trajectoire ni les écarts à la trajectoire, seules les données d'inventaire reprises dans la note sont validées. Un intercabinet se tiendra le 13/12 pour discuter de la mise en œuvre de la loi.